



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense et usage

Question écrite n° 48117

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie sur la perte de rayonnement de la langue française dans le monde. À l'heure où il est particulièrement important de favoriser l'enseignement des langues étrangères à l'école et de développer le bilinguisme des enfants, il importe de ne pas perdre de vue l'impérieux devoir qui incombe à notre pays de promouvoir la connaissance et l'utilisation de la langue française. Il lui demande quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour favoriser la diffusion de la langue française.

Texte de la réponse

La stratégie pour la promotion et la diffusion de la langue française menée par le ministère des affaires étrangères et européennes se décline en fonction des contextes et des zones géographiques bien que, par ailleurs, soient conduites des opérations de caractère transversal. Faire de la langue française un outil pour la formation des élites étrangères et promouvoir son statut international dans les instances multilatérales, sont les deux priorités de notre action en faveur du français en Europe et dans les pays développés d'Amérique du Nord, d'Asie et d'Océanie. La France attache une grande importance à la diversité culturelle et au maintien du multilinguisme au sein de l'Union européenne. C'est en effet un élément important des identités nationales. C'est aussi, pour notre pays, un moyen de promouvoir sa vision et de faire avancer ses propositions. C'est enfin une condition essentielle pour que nos concitoyens continuent de se reconnaître dans le projet européen et d'y adhérer. C'est pourquoi nous menons une politique active de soutien à la langue française dans les institutions européennes, qui passe par son apprentissage par les fonctionnaires non-francophones, actuels ou futurs, des institutions européennes, ainsi que par celui des fonctionnaires des États membres appelés à négocier à Bruxelles. La France a ainsi consacré plus de 3,4 millions d'euros en 2008 à cet objectif : 0,4 million d'euros dans le cadre de son action bilatérale (formation des commissaires des pays adhérents et des membres de leur cabinet ; formations de hauts fonctionnaires tchèques et suédois, dont les pays ont assuré ou assureront la présidence du Conseil de l'Union européenne après la France, formation de fonctionnaires des pays voisins de l'UE), auxquels s'ajoute notre contribution de plus de 3 millions d'euros au plan pluriannuel pour le français dans l'Union européenne, mis en place avec le Luxembourg, la communauté française de Belgique et l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Ce plan d'action lancé en 2002, avec le soutien tout particulier de la France, contribue à l'apprentissage du français par les diplomates et les fonctionnaires de l'Europe élargie (programmes de formation concernant environ 12 000 fonctionnaires, sessions de cours de français au Centre européen de langue française de Bruxelles pour des publics spécifiques (journalistes, diplomates, experts nationaux détachés...). À la demande de nos partenaires européens, le programme a élargi son action de dix à dix-huit pays en s'appuyant notamment sur la qualité de ses prestataires (Alliances françaises et centres culturels). Cette forte adhésion au plan européen de formation pour le français, témoigne d'un intérêt marqué des pays volontaires pour la francophonie et la considération qu'ils accordent à sa portée dans l'espace communautaire. En prévision de la présidence du Conseil de l'Union européenne, la République tchèque a ainsi formé au français 878 diplomates et fonctionnaires en 2008. La Hongrie, qui se prépare pour l'échéance de

2011, forme annuellement quelque 1 000 fonctionnaires au et en français. Une évaluation externe des résultats des actions menées dans le cadre du plan pluriannuel pour le français en Europe par l'OIF, sera effectuée en 2009. Elle permettra d'analyser dans quelles conditions le français est utilisé dans les enceintes de l'Union européenne par les fonctionnaires ayant suivi ces formations. À l'occasion de la présidence française du Conseil de l'Union européenne, des formations pour diplomates représentant des pays de l'UE auprès de l'ONU et de l'OSCE, à Vienne, New-York, Genève et Moscou, ont été mises en place avec le soutien conjoint du ministère des affaires étrangères et européennes et de l'OIF. Dans les pays voisins de l'Union européenne et amenés à l'intégrer à plus ou moins long terme, le ministère des affaires étrangères et européennes s'est fixé comme priorité le renforcement du français au moyen d'un fonds nommé « Fonds d'intervention pédagogique » (FIP). D'un montant total de 184 500 euros en 2008, le FIP a permis de cofinancer la formation en français de près de 2 000 fonctionnaires des pays suivants : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo, ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM), Moldavie, Monténégro, Serbie, et Ukraine. En 2009, près de 1 300 fonctionnaires chargés de dossiers européens, de journalistes spécialisés dans le suivi des questions européennes ou d'étudiants de grandes écoles diplomatiques ou d'administration nationale suivront une formation en français (budget FIP 2009 : 169 200 euros). La France soutient plus généralement des réformes structurelles de nature à garantir l'usage effectif de plusieurs langues au sein des institutions. Ainsi, la réforme du statut de la fonction publique communautaire a inscrit la prise en compte d'une troisième langue de l'Union en plus de la langue maternelle et d'une première langue étrangère comme condition de promotion interne. La promotion de l'apprentissage de notre langue dans les systèmes éducatifs européens s'organise autour de deux actions principales notre action d'influence pour négocier la généralisation d'une deuxième langue vivante étrangère dans l'enseignement secondaire et le développement de l'enseignement bilingue. Notre pays apporte un appui permanent à l'enseignement de notre langue dans tous les systèmes éducatifs européens, en particulier en s'associant à la formation des professeurs (dans le cadre d'un plan triennal de formation de 10 000 professeurs dans le monde par exemple) et en favorisant les séjours en France d'élèves et d'étudiants. L'enseignement bilingue francophone (enseignement en français d'une matière au moins comme les mathématiques ou l'histoire-géographie) réunit plus de 70 000 élèves dans des établissements scolaires de 17 pays européens. Par ailleurs, 68 lycées français en Europe scolarisent 45 000 élèves (dont 46 % sont nationaux) et 218 centres culturels et Alliances françaises dispensent des cours des français spécialisé (commercial, technique, etc.) à près de 132 000 apprenants scolaires, étudiants professionnels. Pour ce qui est de la communication et de la sensibilisation au multilinguisme, nous avons organisé le 26 septembre 2008, dans le cadre de la présidence française de l'UE, des états généraux du multilinguisme en Europe (800 participants à la Sorbonne) et une fête des langues à Paris, événement à l'occasion duquel le commissaire européen Leonard Orban a présenté la stratégie communautaire pour mettre nos langues au centre de la construction européenne. Dans les pays développés d'Amérique du Nord, d'Asie et d'Océanie, l'apprentissage de notre langue, qui est en progression, continue à être associé à la formation des élites, aussi bien au sein de nos établissements culturels (français professionnel et commercial) que dans le cadre de notre coopération scientifique et universitaire. Dans les grands pays émergents (Afrique du Sud, Brésil, Chine, Inde, Indonésie, Mexique), notre action en faveur de la langue française est étroitement associée à notre stratégie d'influence auprès des futurs décideurs, en faisant porter nos efforts sur la formation des élites, principalement dans l'enseignement supérieur. Une attention particulière a été donnée à la formation des professeurs de français et aux formations linguistiques liées au développement de nos échanges économiques et commerciaux. Créée en 2007 dans le cadre du plan triennal de formation « 10 000 professeurs », le programme « Profs en France » offre à des enseignants, sélectionnés sur des critères d'excellence et politiques, un séjour linguistique et culturel de haut niveau. Dans les pays du pourtour méditerranéen, en Haïti et en Afrique subsaharienne francophone, les actions visant à faire du français la langue du développement économique et social et de l'intégration régionale, sont privilégiées, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la formation. Au Maghreb, outre le développement d'un enseignement bilingue en liaison avec nos réseaux scolaire (même axe au Proche-Orient), priorité est donnée à l'amélioration de l'enseignement du et en français par la création de pôles pédagogiques de référence qui permettent une meilleure formation des professeurs. Ainsi, les FSP « création de pôles pédagogiques de référence » sont destinés à la formation initiale et continue des enseignants et s'inscrivent dans une perspective globale de soutien aux réformes des systèmes éducatifs nationaux, en termes de stratégies pédagogiques et de renouvellement des contenus au-delà même de la langue française. Ces interventions au titre du fonds de solidarité prioritaire s'élèvent à 2 millions d'euros sur vingt-quatre mois en Algérie, 3,3 millions d'euros sur

quarante mois en Tunisie et 2,3 millions d'euros sur trente-six mois au Maroc. L'avenir de la langue française se joue en Afrique où résident le plus grand nombre de francophones. Vecteur des apprentissages fondamentaux dans plusieurs pays, la langue française, enjeu de cohésion sociale, tient également un rôle déterminant pour le développement économique et l'intégration régionale. Cette place privilégiée n'est cependant pas acquise définitivement. Les derniers rapports du programme des Nations-unies pour le développement (PNUD) sur le développement humain témoignent de l'importance de la dimension culturelle et linguistique dans le développement. La maîtrise imparfaite de notre langue obère le développement des pays d'Afrique francophone qui accusent un retard significatif par rapport à l'Afrique anglophone. Par le biais d'une aide-projet, financée sur le Fonds de solidarité prioritaire (FSP), la coopération française vient seconder, à leur demande, les pays d'Afrique subsaharienne engagés dans des efforts budgétaires considérables en faveur de leurs systèmes éducatifs pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) avec l'appui de la communauté internationale et continuer de faire de la langue française, la langue d'accès aux savoirs. Cela représente vingt-deux aides projets (45 millions d'euros). En Afrique de l'Ouest notamment, le ministère des Affaires étrangères et européennes, en coopération avec l'Organisation internationale de la francophonie et les pays partenaires, encourage la mise en oeuvre de dynamiques régionales de nature à faire du français la langue de l'ouverture internationale. La coopération française est ainsi partenaire du réseau des centres français langue étrangère en Afrique (RECFLEA, FSP d'un montant de 0.6 million d'euros sur trois ans) : il permet de renforcer l'action de formation des formateurs d'Afrique de l'Ouest (Nigeria, Ghana, Togo) en soutenant le réseau des centres de français langue étrangère pour en faire des pôles de compétences (mise en réseau, structuration d'actions existantes, harmonisation des certifications, production et mutualisation de ressources pédagogiques et documentaires, soutien à la mobilité des enseignants). Sur la période 2009-2011, il est prévu de renforcer la professionnalisation des centres et de consolider l'offre de formation (labellisation, diversification et diffusion) consolidée. Dans le contexte culturel plurilingue complexe des pays africains où les systèmes éducatifs peinent à obtenir des résultats probants, où la part de francophones régresse, une réorientation de la stratégie éducative et linguistique est un objectif prioritaire. Outre un rôle auprès des élites politiques, administratives et universitaires, la langue française doit se positionner comme une langue internationale en mesure d'offrir un avenir universitaire et professionnel. Dans l'élaboration d'une stratégie éducative, il est fondamental de prendre en compte, dans une même démarche, l'enseignement des langues maternelles et/ou officielles, et celui des autres langues (actions en faveur des langues locales via l'audiovisuel éducatif, dynamisation d'un espace francophone de qualité). Cette promotion de la langue française et de l'expertise éducative, en coordination avec l'Agence française de développement (AFD) et l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (A.E.F.E.), s'adosse à une politique de la francophonie, laquelle visant au renforcement des environnements francophones (médias, presse, culture...) se mène dans le cadre d'un étroit partenariat avec les opérateurs francophones tels que l'Agence universitaire de la francophonie à travers son programme Langue française, TV5 Monde et d'autres acteurs comme Radio France internationale. De façon plus transversale, des projets innovants reposant sur les nouvelles technologies et l'audiovisuel éducatif ont été lancés. Il s'agit : de permettre aux jeunes francophones de façonner les réseaux de la connaissance de demain ; d'accompagner et de créer les besoins langagiers d'aujourd'hui et de demain pour mieux s'adapter au monde de l'emploi ; de favoriser la circulation des oeuvres et des points de vues francophones au service de la diversité linguistique et culturelle sur Internet ; de conquérir des nouveaux publics toujours plus nombreux par des outils technologiques attrayants à diffusion mondiale. À cette fin, le ministère des affaires étrangères et européennes soutient la création de sites Internet (TV5, portails régionaux, supports ludiques, présence sur réseaux sociaux) ainsi qu'un dispositif de formation à distance des enseignants de français (PRO-FLE avec le Centre national d'étude à distance - CNED et le centre international d'études pédagogiques - CIEP). En outre, en lien avec l'OIF, le travail à l'élaboration d'un portail numérique francophone qui aura vocation à créer un véritable réflexe de francophonie dans le monde. Enfin, a été diffusée une vaste palette de DVD qui promeuvent la culture française et francophone : tous accompagnés de livrets pédagogiques pour permettre leur utilisation dans la classe avec les élèves, et sous-titrés en six à huit langues, ils sont de nature à renouveler l'image de notre langue et de notre pays. La modernisation des vecteurs de notre langue s'accompagne d'un travail de marketing et de communication, notamment sur l'offre de cours dans les centres et instituts culturels, pour faire naître de « nouveaux publics » pour le français. À destination des entreprises francophones présentes à l'étranger et des entreprises étrangères en affaires avec le monde francophone, l'initiative « Oui, je parle français dans mon entreprise » est relancée en concertation avec l'Alliance française, la chambre de commerce et d'industrie de Paris et le forum francophone des affaires. Elle

s'articulera, à partir de septembre 2009, autour d'un portail Internet qui offrira un choix d'informations, de ressources et de contacts aux entreprises et aux salariés qui ont besoin d'utiliser le français dans un cadre professionnel. « Oui, je parle français dans mon entreprise » devient donc une déclinaison de « Oui, je parle français », qui est désormais le label de notre action de promotion du français.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48117

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Coopération et francophonie

Ministère attributaire : Coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4111

Réponse publiée le : 22 septembre 2009, page 9016